

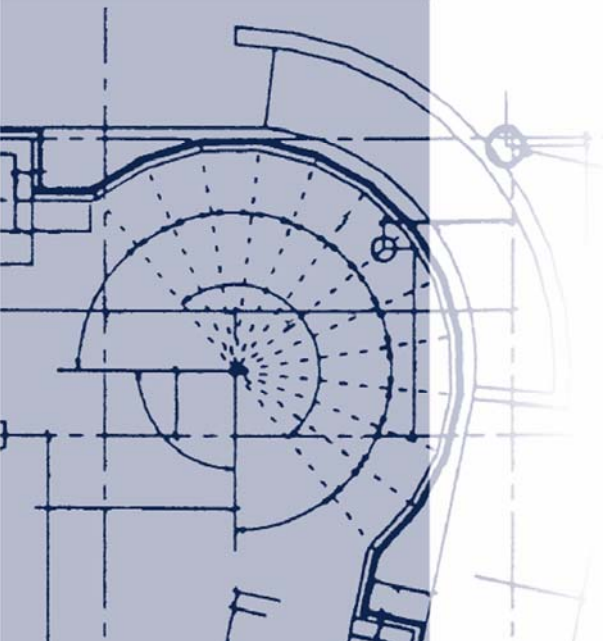
N°55

Août 2005



NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER



Assermentation auprès de la CSSF

Dans le cadre d'un renforcement des effectifs de la CSSF, trois employés de l'Etat dont un économiste et deux employés de la carrière moyenne ont rejoint les services de la CSSF qui compte désormais 223 agents, dont 111 hommes et 112 femmes.

Ils ont prêté serment devant Monsieur Jean-Nicolas Schaus, Directeur général de la CSSF le jour de leur entrée en service et ont été affectés aux services suivants :

Service Surveillance des Marchés d'Actifs Financiers

Michèle DEBOUCHE (18.07.2005)

Eric FRITZ (01.08.2005)

Service Systèmes d'Information

Luc PROMMENSCHENKEL (01.08.2005)

Statistiques

Banques

Somme des bilans des banques au 30 juin 2005 en légère hausse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 746,48 milliards au 30 juin 2005 par rapport à EUR 733,92 milliards au 31 mai 2005, soit une hausse de 1,71%.

Au 30 juin 2005, le nombre d'employés auprès des établissements de crédit luxembourgeois est de 22.866 unités. Ceci constitue une hausse de 0,7% par rapport au 31 mars 2005, date à laquelle l'effectif total s'élevait à 22.711 unités. L'emploi total des banques luxembourgeoises au 30 juin 2004 s'élevait à 22.470 unités.

Suite à l'ouverture de ABN AMRO Mellon Global Securities Services, Amsterdam (Pays-Bas), Luxembourg Branch, le nombre de banques inscrites sur la liste officielle au 1^{er} août 2005 s'est élevé à 159 unités.

Professionnels du secteur financier (PSF)

Evolution globalement positive des PSF au 30 juin 2005

Suivant les données établies au 30 juin 2005, la somme des bilans de l'ensemble des autres professionnels du secteur financier (176 entreprises en activité) se chiffre à EUR 54,037 milliards contre EUR 52,422 milliards au mois précédent (172 entreprises en activité), soit une légère augmentation de 3,08% sur une période d'un mois, et contre EUR 33,399 milliards au mois de juin de l'année précédente, ce qui équivaut à une hausse de 61,79%.

Cette augmentation significative de la somme des bilans des PSF entre les mois de juin 2004 et 2005 est attribuable en majeure partie à un accroissement du volume de l'activité des professionnels effectuant du prêt de titres durant cette période. L'évolution positive du nombre de PSF, s'établissant à 176 entités au 30 juin 2005 contre 159 entités au 30 juin 2004, constitue un deuxième facteur explicatif de l'augmentation de la somme des bilans des PSF sur une base annuelle.

La ventilation de la somme des bilans au 30 juin 2005 en fonction des différentes catégories de PSF confirme la première position des professionnels effectuant du prêt de titres. Suivent ensuite les professionnels effectuant des opérations de prêt, les entités pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, et les dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers.

Le personnel employé auprès des PSF est passé de 6.160 unités au 31 mars 2005 à 6.122 unités au 30 juin 2005, soit une réduction de 38 unités au cours du deuxième trimestre 2005. La baisse de l'effectif global des PSF, due au fait que l'établissement à effectif élevé J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe) S.à r.l. a abandonné le statut de PSF pour adopter celui de société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, a pratiquement pu être compensée intégralement par les PSF nouvellement agréés au cours de la période sous revue. Comparé au 30 juin 2004 avec un effectif de 4.928 unités, l'emploi auprès des PSF a augmenté de 1.194 unités, soit de 24,23%, sur une période de douze mois.

Le résultat net pour l'ensemble des PSF s'établit à EUR 295,36 millions au 30 juin 2005 (176 entreprises en activité) contre EUR 268,95 millions à la fin du mois de mai 2005 (172 entreprises en activité) et EUR 80,53 millions au 31 mars 2005 (171 entreprises en activité). La hausse considérable au cours du deuxième trimestre et, plus spécifiquement au cours du mois de mai 2005, s'explique notamment par la progression des résultats réalisés par la catégorie des dépositaires professionnels de titres.

Vu sur une période de douze mois, le résultat net pour l'ensemble des PSF est passé de EUR 232,98 millions au 30 juin 2004 (159 entreprises en activité) à EUR 295,36 millions au 30 juin 2005 (176 entreprises en activité), ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 26,77% sur une année. Cette évolution positive est à imputer essentiellement sur le compte des dépositaires professionnels de titres. Les gérants de fortunes affichent par contre une baisse de leurs résultats au 30 juin 2005, comparée aux chiffres de l'année précédente, attribuable au fait que quelques acteurs ont abandonné le statut de PSF pour adopter celui de société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Pour ce qui est de la ventilation des résultats nets entre les différentes catégories de PSF au 30 juin 2005, les dépositaires professionnels de titres figurent en première position, suivis des distributeurs de parts d'OPC et des professionnels effectuant des opérations de prêt.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 juillet 2005)

Catégorie		Nombre
<i>Entreprises d'investissement</i>		
Commissionnaires	COM	14
Gérants de fortunes	GF	46
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	14
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	36
Preneurs ferme	PF	2
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	11
<i>PSF autres que les entreprises d'investissement</i>		
Conseillers en opérations financières	COF	9
Courtiers	COU	6
Teneurs de marché	TM	1
Personnes effectuant des opérations de change-espèces	CHES	1
Recouvrement de créances	RECO	3
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	6
Professionnels effectuant du prêt sur titres	PPT	1
Administrateurs de fonds communs d'épargne	AFCE	1
Domiciliataires de sociétés	DOM	32
Agents de communication à la clientèle	ACC	11
Agents administratifs du secteur financier	AA	7
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	16
Professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	2
Professionnels du secteur auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	4
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		177

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

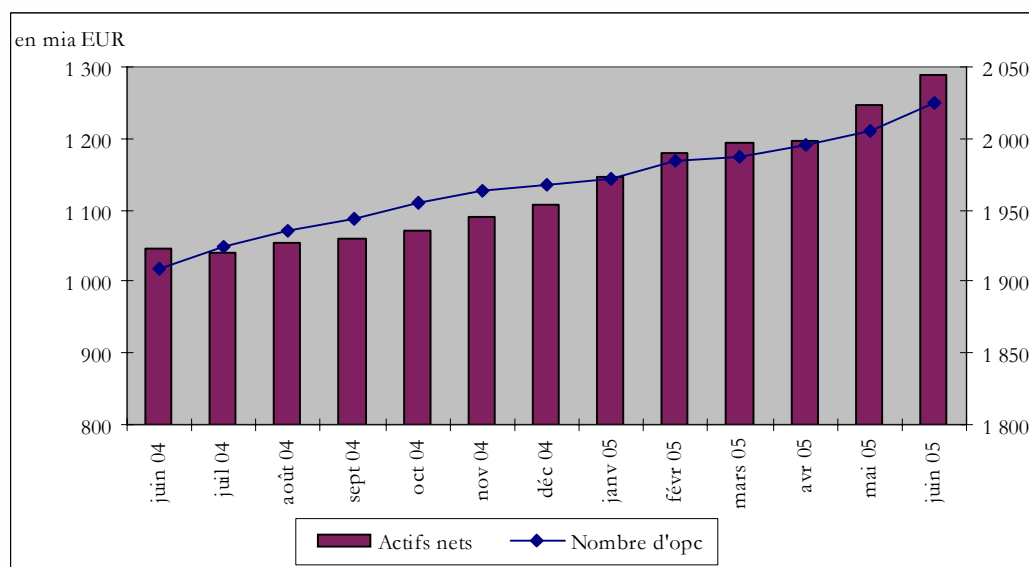
Organismes de placement collectif

Patrimoine global des OPC en hausse à la fin du mois de juin 2005

Au 30 juin 2005, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 1.289,787 milliards contre EUR 1.247,407 milliards au 31 mai 2005. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a augmenté de 3,40% par rapport au mois de mai 2005. Cette augmentation est principalement due à la hausse des principaux marchés boursiers, ainsi qu'à l'afflux de nouveau capital. Pour le mois de juin 2005, le secteur fait état d'une augmentation de 16,59% par rapport au 31 décembre 2004 où le patrimoine global net était de EUR 1.106,222 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 23,21%.

Au cours du mois de juin 2005, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 15,160 milliards. Par rapport au 31 décembre 2004, l'investissement net en capital s'élève à EUR 98,092 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 2.025 par rapport à 2.005 le mois précédent. 1.265 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 7.447 compartiments. En y ajoutant les 760 opc à structure classique, un nombre total de 8.207 unités sont actives sur la place financière.



Sociétés de gestion

Agrément d'une nouvelle société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La CSSF informe qu'une nouvelle société de gestion a été inscrite sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit en l'occurrence de l'entité suivante :

-ROBECO LUXEMBOURG S.A..

La société sera active dans le domaine de la gestion collective.

Suite à cet agrément, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un autre Etat membre de l'Union européenne s'élève à 40 au 31 juillet 2005.

Circulaire CSSF 05/195

Entrée en vigueur de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières

Dans sa circulaire du 18 juillet 2005 relative à l'entrée en vigueur de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières, la CSSF a fourni une description générale des principaux changements introduits par la loi prospectus.

La circulaire 05/195 rappelle notamment que la loi prospectus innove sur quatre points majeurs : d'abord, en instaurant trois régimes différents pour l'approbation des prospectus, ensuite, en donnant de nouvelles compétences et missions à la CSSF, mais aussi en modifiant les modalités de la publication des prospectus et, enfin, en établissant une définition légale de l'« offre au public ». Finalement, une copie des recommandations du Comité des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CESR) pour la mise en oeuvre harmonisée de la réglementation européenne sur le prospectus « *CESR's recommendations for the consistent implementation of the European Commission's Regulation on Prospectuses n° 809/2004* » est annexée à la circulaire 05/195.

Circulaire CSSF 05/196

Spécifications techniques en matière de communications à la CSSF, dans le cadre de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières, de documents en vue de l'approbation ou du dépôt et des avis pour des offres au public de valeurs mobilières et des admissions de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé

Le 19 juillet 2005, la CSSF a publié sa circulaire 05/196 détaillant les spécifications techniques en matière de communications à la CSSF, dans le cadre de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières, de documents en vue de l'approbation ou du dépôt et des avis pour des offres au public de valeurs mobilières et des admissions de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

La circulaire 05/196 prévoit entre autres que le dépôt des prospectus à approuver par la CSSF se fera principalement via la plateforme de communication *e-file* ou via e-mail à l'adresse prospectus@e-file.lu au cas où le déposant ne dispose pas encore de la connexion *e-file* nécessaire. Dans le cadre du traitement des dossiers de demande d'approbation, la CSSF a chargé la Bourse de Luxembourg de procéder à une analyse préalable des projets présentés et de lui transmettre son avis sous forme d'un rapport. Sur base des informations et documents fournis, la CSSF procède alors à un contrôle avant d'approuver le prospectus le cas échéant.

Circulaire CSSF 05/197

Transmission électronique des informations financières à remettre périodiquement à la CSSF par les « autres professionnels du secteur financier » (PSF)

La circulaire CSSF 05/197 du 19 juillet 2005, qui s'adresse à tous les PSF, a pour objet de compléter la circulaire IML 98/142 relative aux informations financières à remettre périodiquement à la CSSF.

Afin de tenir compte des nouveaux moyens de communication, cette circulaire introduit dorénavant la transmission électronique des données statistiques. Aux termes de la circulaire, les PSF sont par ailleurs invités à faire parvenir les chiffres annuels définitifs par la même voie de transmission.

Le lancement de cette transmission électronique du reporting se fera en deux phases, en fonction de la nature des différents tableaux périodiques prévus dans la circulaire IML 98/142.

La circulaire CSSF 05/197 apporte des précisions quant au déroulement pratique de la première phase de lancement. A noter que le premier reporting par voie électronique est à établir pour les tableaux au 31.10.2005 dont le délai de remise est le 20.11.2005 au plus tard.

Circulaire CSSF 05/201

Entrée en vigueur de la loi du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep)

La loi du 13 juillet 2005, qui a été publiée au Mémorial A - n° 108 du 26 juillet 2005, transpose en droit luxembourgeois la directive 2003/41/CE concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle. La circulaire CSSF 05/201 a pour objet de présenter de manière sommaire les principales modifications engendrées par la loi du 13 juillet 2005, notamment en ce qui concerne le calcul des provisions techniques et des règles de placement, la prestation de services à l'étranger, la structure des documents constitutifs du fonds de pension, le rôle du gestionnaire de passif, la désignation d'un dépositaire par compartiment, l'organisation administrative et comptable et les procédures de contrôle interne, la stratégie de placement et les dispositions transitoires.

Publication du document « The application of Basel II to trading activities and the treatment of double default effects » du Comité de Bâle

Le Comité de Bâle a publié le 18 juillet 2005 un document qui détermine les exigences de fonds propres pour certaines activités liées au portefeuille de négociation, ainsi que le traitement du double défaut. Le document, intitulé « The application of Basel II to trading activities and the treatment of double default effects », a été élaboré conjointement par le Comité de Bâle et l'IOSCO.

Le document, qui intègre les résultats de la consultation effectuée en avril 2005, complète le dispositif « Bâle II » et les dispositions du « Market Risk Amendment » de 1996 en abordant notamment les cinq sujets suivants :

- le traitement du risque de contrepartie lié aux positions en dérivés du marché de gré à gré, d'opérations de mise et prise en pension et de prêts et emprunts de titres, ainsi que le traitement relatif aux contrats de convention de compensation bilatéraux entre différentes catégories de produits ;
- la prise en compte du double défaut (dans le portefeuille de négociation et dans le portefeuille bancaire);
- l'ajustement de maturité pour les expositions de court terme dans l'approche IRB pour certaines positions du portefeuille de négociation;
- les nouvelles dispositions relatives au risque spécifique ;
- la révision du traitement des opérations non denouées.

Le document peut être téléchargé à l'adresse <http://www.bis.org/publ/bcbs116.pdf>

CESR lance un «call for evidence» sur un deuxième mandat reçu par la Commission européenne sous la directive transparence (2004/109/EC)

Le 28 juillet 2005, CESR a publié un «press release» et un «call for evidence» suite au deuxième mandat reçu par la Commission européenne pour délivrer un avis technique relatif au stockage et à l'envoi des informations réglementées. CESR entend recueillir des commentaires sur ce qui doit être traité dans son avis technique.

Le deuxième mandat se rapporte à plusieurs sujets tels que l'interopérabilité des mécanismes officiellement désignés pour le stockage centralisé des informations réglementées, l'analyse des coûts et des modes de financement desdits mécanismes et d'un network européen de tels mécanismes, le rôle des mécanismes officiellement désignés et des autorités compétentes supervisant lesdits mécanismes ainsi que l'envoi par voie électronique des informations réglementées.

Le «press release» (CESR/05-487) et le «call for evidence» (CESR/05-493) sont disponibles sur le site web de CESR www.cesr-eu.org et les commentaires éventuels peuvent être soumis via le site web de CESR jusqu'au 31 août 2005.

Comptes de profits et pertes des établissements de crédit au 30 juin 2005 Communiqué à la presse le 18 juillet 2005

Sur base de chiffres provisoires au 30 juin 2005¹, la Commission de Surveillance du Secteur Financier évalue le résultat brut avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 2.072 millions d'EUR. Ce chiffre représente une hausse de 10,5% par rapport au 30 juin 2004, date à laquelle le résultat avant provisions s'élevait à 1.875 millions d'EUR.

Depuis le ralentissement des affaires en 2002-2003, l'activité bancaire est repartie de plus belle. Au 31 mai 2005, la somme des bilans atteignait un sommet historique avec 733,92 milliards d'EUR. La progression du volume d'affaires entraîne à la hausse la marge d'intérêts. Cette dernière augmente de 5,9% en un an, malgré la persistance des taux d'intérêt à un faible niveau. Par ailleurs, la vigueur de l'activité boursière profite aux revenus de commissions dont la hausse atteint 6,9% au 30 juin 2005. Le produit bancaire, somme des postes de revenus, progresse de 7,2% sur un an.

Du côté des dépenses, les frais généraux augmentent de 3% sous l'effet de la hausse prononcée des frais de personnel (+5,6%). Or, la hausse du produit bancaire contient largement l'augmentation des postes de dépenses comme en témoigne la progression de 10,5% du résultat avant provisions.

Compte de profits et pertes au 30 juin 2005

Postes en millions d'EUR	2004	2005	%
Marge d'intérêts ²	1.748	1.851	5,9%
Revenus de commissions	1.283	1.372	6,9%
Autres revenus nets	358	409	14,4%
Produit bancaire	3.390	3.632	7,2%
Frais de personnel	789	833	5,6%
Autres frais généraux	726	727	0,2%
Frais généraux	1.515	1.561	3,0%
Résultat avant provisions	1.875	2.072	10,5%

¹ Les banques reprises dans l'échantillon représentent 93,7% du résultat avant provisions de l'exercice 2004.

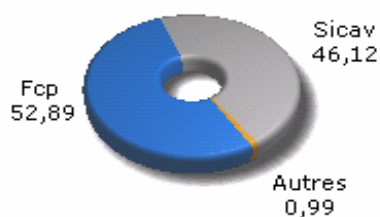
² Y compris dividendes perçus sur les filiales.

Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif - situation au 30 juin 2005

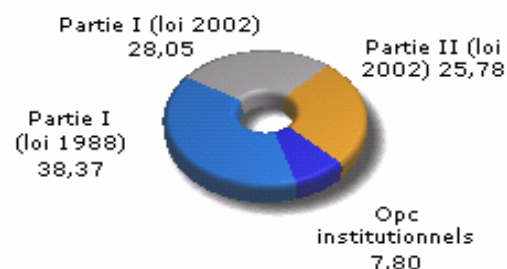
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

Nombre d'OPC

Répartition selon forme juridique



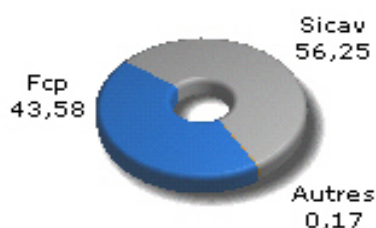
Répartition selon loi et partie applicables



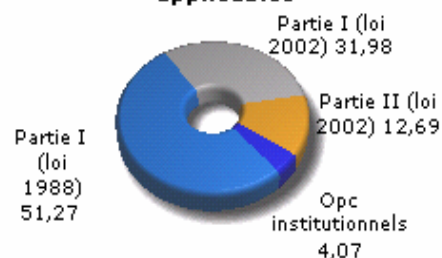
Loi, partie \ forme juridique	Fcp	Sicav	Autres	Total
Partie I (loi 1988)	377	396	4	777
Partie I (loi 2002)	416	152	0	568
Partie II (loi 2002)	186	322	14	522
OPC institutionnels	92	64	2	158
Total	1 071	934	20	2 025

Actifs nets des OPC

Répartition selon forme juridique



Répartition selon loi et partie applicables

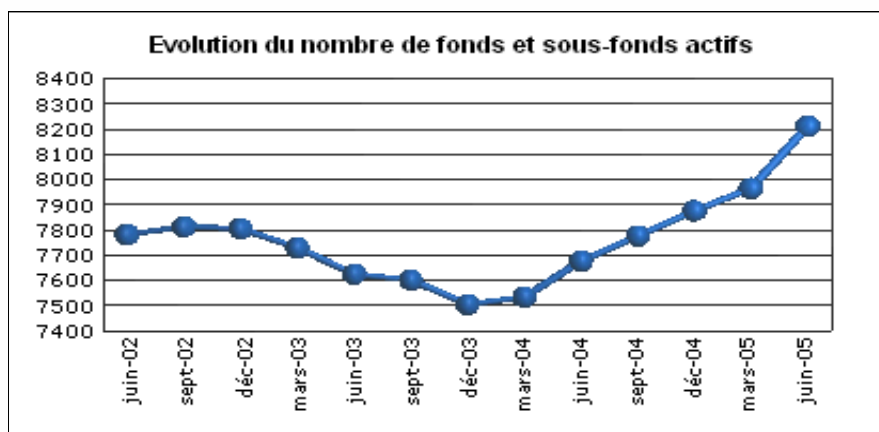


Loi, partie \ forme juridique	Fcp	Sicav	Autres	Total
Partie I (loi 1988)	237,089	423,942	0,188	661,219
Partie I (loi 2002)	208,198	204,215	0,000	412,413
Partie II (loi 2002)	82,123	79,538	1,955	163,616
OPC institutionnels	34,706	17,751	0,082	52,539
Total	562,116	725,446	2,225	1 289,787

Origine des promoteurs des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)	en %
Suisse	259,766	20,2%
Etats-Unis	229,845	17,8%
Allemagne	226,238	17,5%
Italie	145,155	11,3%
Belgique	113,688	8,8%
Grande-Bretagne	108,384	8,4%
France	79,447	6,2%
Pays-Bas	29,290	2,3%
Japon	27,562	2,1%
Suède	22,489	1,7%
Autres	47,923	3,7%
Total	1 289,787	100,0%

Evolution du nombre d'unités



Politique d'investissement des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe ³	625,566
VM à revenu variable ⁴	444,618
VM diversifiées	95,164
Fund of funds	105,498
Liquidités	8,219
Immobilier	4,015
Futures, options, warrants	5,957
Divers	0,750
Total	1 289,787

³ dont 189,215 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

⁴ dont 2,253 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,509 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

LISTE DES BANQUES

Nouvel établissement :

**ABN AMRO Mellon Global Securities Services, Amsterdam (Pays-Bas),
Luxembourg Branch**

46, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Date de constitution : 1^{er} août 2005

LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

COFINOR S.A.

50, Esplanade, L-9227 Diekirch

Domiciliaire de sociétés

Autorisation ministérielle du 14 juillet 2005

CYBERSERVICES S.A R.L.

43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Professionnel du secteur financier auquel s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre

Autorisation ministérielle du 14 juillet 2005

Retrait :

**CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
en abrégé « C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. »**

Retrait le 1^{er} juillet 2005

Changement de dénomination et élargissement de statut :

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A., en abrégé "CAI Conseil"

en

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A., en abrégé "CAL Conseil"

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Elargissement du statut de **commissionnaire** à celui de **gérant de fortunes**

LISTE DES SOCIETES DE GESTION

Nouvelle société :

ROBECO LUXEMBOURG S.A.

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

LISTE DES SOCIETES D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL A RISQUE (SICAR)

Nouvelle société :

PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005, S.C.A., SICAR

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

Nouvel organisme :

H.E.A.T. Mezzanine I-2005 S.A.

1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de **juin 2005** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- ACTIVEST DOLLARBOND SPEZIAL; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- ALLIANZ GLOBAL INVESTORS SELECTIONS; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- BLUEBAY STRUCTURED FUNDS; 33, boulevard du Prince Henri; L-1724 Luxembourg
- CAPITAL GESTION; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- DEXIA PRIME ADVANCED; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- DWS EUROPA MID/SMALL CAPS OP; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- FDH PATRIMOINE; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- FRANKFURT-TRUST DYNAMIC EUROPE BONDS; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- GEMS PROGRESSIVE FUND; 28, avenue Monterey; L-2163 Luxembourg
- GLOBAL-HIGHYIELD-INVEST; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- GSAM JAPAN VALUE STRATEGY; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- HMFUNDS SICAV II; 11, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) II; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- JPM US AGGREGATE BONDS STRATEGY; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- LEHNER INVESTMENTS PUBLIC FUNDS; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- LUXICAV PLUS; 19-21, boulevard du Prince Henri; L-1724 Luxembourg
- MELLON OP USA MID/SMALL CAPS; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- MERRILL LYNCH USA VALUE; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- MULTI MANAGER VISION; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- NEXUM; 6A, Circuit de la Foire Internationale; L-1347 Luxembourg
- OCM OP CONVERTIBLE SECURITIES FUND; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- PICTET ALTERNATIVE FUNDS II; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- PICTET SICAV II; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- PRAMERICA GLOBAL HIGH YIELD BOND; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- PRIMERA FUND; 14, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- SEB LUX FUND EXTRA; 6A, Circuit de la Foire Internationale; L-1347 Luxembourg
- STANHOPE; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- STOREBRAND ALPHA SICAV; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- UBS (LUX) RESPONSIBILITY FUND; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- UNIEURORENTA CORPORATES 2011; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIGARANT: GLOBAL TITANS 50 (2011) II; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIGARANTDOUBLECHANCE: GLOBAL TITANS 50 (2011); 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- VONTOBEL EMERGING MARKETS GLOBAL OP; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg

Retraits

- ACTIVEST LUX TECHNOCONTROL 06/2005; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- ADIG LAUFZEITFONDS 6/2005; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- ALPHA I VENTURE CAPITAL FUND; 12, rue Guillaume Schneider; L-2522 Luxembourg
- BB FUND; 11, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- CITITRUST SICAV; 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; L-1330 Luxembourg
- C-QUADRAT PRO FUNDS; 11, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND (LUX); 5, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- FT HUMANCARE; 283, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- FT TECLADERS; 283, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- FTC ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST; 11, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- HWB PORTFOLIO PLUS FONDS; 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre; L-1952 Luxembourg
- MILLENNIUM ASSET GLOBAL STRATEGIE; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- SANTANDER CENTRAL HISPANO HORIZONS; 11a, boulevard du Prince Henri; L-1724 Luxembourg
- SCHRODER WORLD MARKETS FUND; 5, Heienhaff; L-1736 Senningerberg

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **159** (1^{er} août 2005)

Somme de bilans : **EUR 746,482 milliards** (30 juin 2005)

Résultat avant provisions : **EUR 2,199 milliards** (30 juin 2005)

Emploi : **22.866 personnes** (30 juin 2005)

Nombre d'OPC : **2.032** (10 août 2005)

Patrimoine global : **EUR 1.289,787 milliards** (30 juin 2005)

Nombre de SICAR : **17** (31 juillet 2005)

Nombre de fonds de pension : **13** (31 juillet 2005)

Nombre de sociétés de gestion : **40** (31 juillet 2005)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **941 personnes** (30 juin 2005)

Nombre de PSF : **177** (31 juillet 2005)

Somme de bilans : **EUR 54,037 milliards** (30 juin 2005)

Résultat net : **EUR 295,36 millions** (30 juin 2005)

Emploi : **6.122 personnes** (30 juin 2005)

Nombre d'organismes de titrisation : **3** (31 juillet 2005)

Emploi total dans les établissements surveillés : **29.124 personnes** (31 déc. 2004)

Emploi total dans les établissements surveillés : **29.488 personnes** (31 mars 2005)

Emploi total dans les établissements surveillés : **29.929 personnes** (30 juin 2005)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu